

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 27 novembre 2020

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres

- ✎ 21 en exercice Mme. Odile DURANT-FRECHIN,
- ✎ 20 présents et représentés
- ✎ 20 votants

L'an deux mil vingt le vingt-sept novembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni rue des Vergers, à UXEGNEY (88390) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges, en présence de Mme. Odile DURANT-FRECHIN, Payeur Départemental.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHER), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. QUINANZONI Noël (Adjoint au maire de XONRUPT-LONGEMER), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. BOURGEOIS Amandine (Responsable du service Accueil/Entretien), Mme. HAYOT Anaïs (Responsable du pôle Emploi Territorial), Mme. MAINARDI Nadia (Responsable du service Comptabilité/RH), M. BASS Dylan (Contrôleur de gestion), Mme. METZ Mentine (Stagiaire au service Accueil/Entretien).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20201127-2020_227_DE

227 Mise à jour de la convention Audit Carrières (mentions RGPD)

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la délibération du 18 octobre 2019, approuvant la nouvelle organisation des prestations de service multi-domaines et portant approbation de la convention cadre, relative à la mise en œuvre des prestations de service du pôle Carrières-Instances Paritaires,

Considérant qu'il convient, afin de se mettre en conformité avec la réglementation, d'inclure les clauses RGPD dans la convention cadre précitée ;

Considérant que, sur approbation du Délégué à la Protection des Données - DPO, basé auprès du CDG54 – le paragraphe XI « Protection des données personnelles » a été ajouté ;

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- **Approuvent la mise à jour apportée à la convention cadre relative à la mise en œuvre des prestations de service du pôle Carrières-Instances Paritaires ;**
- **Confient au Président le soin de procéder à la communication de la mise à jour de cette convention auprès de l'ensemble des collectivités intéressées, dans les meilleurs délais.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges

